

▶▶▶ [Retour au format normal](#)

Distilbène : “Je suis épuisée moralement”

Mise en ligne : **1er mars 2012**

Géraldine, 47 ans.

“Ma mère a pris du Distilbène lorsqu’elle était enceinte de ma sœur et de moi. C’est elle qui nous a conseillé d’aller en justice. A vingt-huit ans, j’ai eu une conisation du col de l’utérus à la suite d’une dysplasie de haut grade, autrement dit des cellules précancéreuses, qui a récidivé deux ans plus tard.

Tous les ans, depuis l’âge de quatorze ans, je fais un frottis car je risque d’avoir un cancer. Cette menace m’angoisse, c’est un poids psychologique. A trente ans, j’ai fait une grossesse extra-utérine que le médecin a liée au Distilbène. Ma sœur a réussi à avoir deux enfants, mais, pour ne pas perdre ses bébés, elle a été obligée de rester alitée pendant neuf mois à chaque fois.

Nous avons saisi le tribunal civil en 2000 avec l’aide d’une avocate spécialisée dans le dossier. J’ai eu une expertise à Nanterre, une seule. C’était atroce. Je me sentais attaquée par Ucb-Pharma alors que je suis la victime.

J’étais obligée de me défendre face à quatre personnes. Par chance, j’avais toutes les ordonnances de maman, dix pages de résultats de frottis, j’ai évoqué le préjudice d’anxiété que je subissais... J’ai gagné mon procès le 31 octobre 2008. Le laboratoire a été condamné à me verser 26 000 euros, et 60 000 euros à ma sœur, qui a perdu son travail à cause de ses deux grossesses alitées. Ucb-Pharma a fait appel et a gagné.

Je n’ai pas pu lire le compte rendu du juge tellement j’étais choquée. Médicalement, tout est prouvé. Le pire, c’est que pour me pourvoir en cassation il faut que je rembourse. Ma sœur aussi. Pour moi, c’est la triple peine. J’ai jusqu’à mars 2013 pour rendre l’argent afin que le juge daigne reconsidérer mon dossier. C’est monstrueux. On est traitées comme des moins que rien. Même notre avocate a été sidérée par la sévérité du verdict. Je rembourse 470 euros par mois au laboratoire. Je gagne 1 660 euros par mois, c’est très lourd.

J’ai déjà perdu pas loin de 15 000 euros dans les frais de justice, que je ne récupérerai sans doute jamais. On paie tout : avocat, huissier, rapport médical, avoué, etc. Il faut être riche pour aller en justice, je ne le suis pas. Je suis épuisée financièrement et moralement, j’ai envie de passer à autre chose dans ma vie. Je me demande si je ne ferais pas mieux d’arrêter. Pour le Mediator, il y a un fonds d’indemnisation. Pour le Distilbène, il n’y a rien. Je suis dégoûtée. ”

Brigitte Bègue

P.S. Les autres articles du dossier :

[La double peine des victimes de scandales sanitaires](#)

[Mediator : “Servier conteste tout”](#)

[Hormone de croissance : “Dix-huit ans de procédure pour rien”](#)

[Prothèses Pip : “Je suis plus en colère qu’inquiète”](#)

[Amiante : “Les coupables doivent être punis”](#)

[Alternative au procès, l’indemnisation à l’amiable](#)

Le scandale

La France a interdit le Distilbène en 1977, cinq ans après les Etats-Unis. Prescrite aux femmes enceintes pour prévenir les fausses couches, cette hormone de synthèse a entraîné chez leurs enfants des malformations de l’appareil génital, des stérilités, des fausses couches, des cancers du col de l’utérus et du vagin, des testicules, etc.

Des conséquences graves qui se font parfois sentir jusqu’à la troisième génération, chez les petits-enfants. Le Distilbène pourrait être aussi responsable de troubles psychiques.

On estime que 160 000 enfants y ont été exposés dans le ventre de leur mère. Les filles sont les plus touchées. Certaines ignorent encore avoir été en contact avec ce produit.